

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Date de convocation : 2 décembre 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 5 décembre 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au
Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER,
Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine
GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE,
Monique METTE,

Absents excusés : Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole
BOEHLER ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ;
Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la
séance du 14 novembre 2019.

Votes : 15

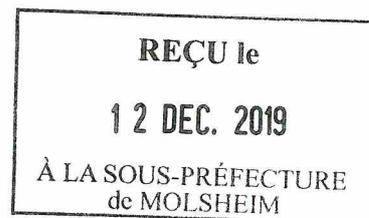
Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 11 décembre 2019

Le Maire
Maxime BRAND



Date de convocation : 2 décembre 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 5 décembre 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE,

Absents excusés : Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

AUTORISATION DE BALISAGE DU NOUVEAU SENTIER : ITTENHEIM – CHAPELLE SAINT MICHEL DE RIMLEN A ERGERSHEIM

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande émanant du Club Vosgien de Wasselonne afin d'autoriser de balisage d'un nouveau sentier reliant Ittenheim à la Chapelle Saint-Michel de Rimlen d'Ergersheim.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite autoriser ledit balisage des chemins appartenant à la commune d'Ergersheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le passage d'un sentier du Club Vosgien sur le ban communal d'Ergersheim,
- se prononce favorablement sur le balisage de cette nouvelle liaison Ittenheim – Ergersheim (Chapelle Saint-Michel de Rimlen),
- demande au Club Vosgien de Wasselonne, le cas échéant, d'effectuer la même demande à l'Association Foncière d'Ergersheim ainsi qu'à chaque propriétaire qui pourrait faire l'objet d'un balisage sur une parcelle lui appartenant.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 11 décembre 2019

Le Maire
Maxime BRAND



REÇU le

12 DEC. 2019

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 2 décembre 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 5 décembre 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au
Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER,
Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine
GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE,
Monique METTE,

Absents excusés : Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole
BOEHLER ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ;
Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

ELEVATION AU RANG DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA COMMUNE D'ERGERSHEIM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2541-12 ;

En profonde reconnaissance de sa très longue implication dans la vie communale et associative et de son extrême dévouement,

En remerciement particulier pour ses actions remarquables et pour l'ensemble des services rendus à la Collectivité,

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal son souhait d'honorer un citoyen d'Ergersheim : M. Léon UHLERICH.

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'élever Monsieur Léon UHLERICH au rang de citoyen d'honneur de la commune d'Ergersheim.

Votes : 15

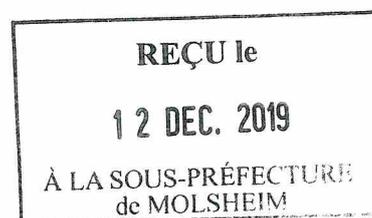
Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 11 décembre 2019

Le Maire
Maxime BRAND



Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 2 décembre 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 5 décembre 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au
Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER,
Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine
GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE,
Monique METTE,

Absents excusés : Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole
BOEHLER ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ;
Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

INDEMNITES ALLOUEES AU RECEVEUR MUNICIPAL

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

VU le changement de comptable à compter du 1^{er} novembre 2019, conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité :

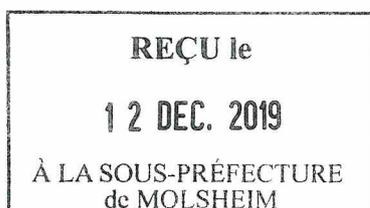
- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Thierry HOFFERLIN, receveur municipal,
- de lui accorder également, le cas échéant, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 euros.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0



Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 11 décembre 2019

Le Maire
Maxime BRAND



Date de convocation : 2 décembre 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 5 décembre 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE,

Absents excusés : Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

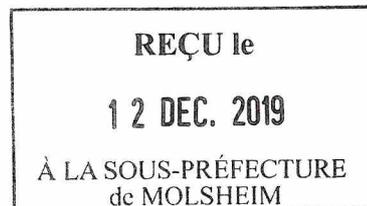
DECISION MODIFICATIVE N° 2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la collectivité,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019.

60621 Combustibles (chap. : 011)	739223 FPIC Fonds national péréquation (chap. : 014)
-2500 €	+2500 €



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, AUTORISE la décision modificative suivante :

60621 Combustibles (chap. : 011)	739223 FPIC Fonds national péréquation (chap. : 014)
-2500 €	+2500 €

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 11 décembre 2019

Le Maire
Maxime BRAND

